

Arrêté n° 2026-630

Portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant modifications statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2025-562 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 10 octobre 2025 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale,

Considérant qu'il convient de radier les lauréat.e.s dont les nominations ont été enregistrées depuis le 15 octobre 2025,

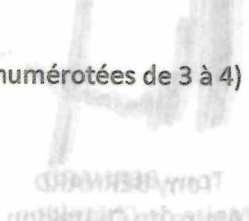
Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale dans les délais impartis, pour une année supplémentaire, conformément à l'article L 325-38 du Code général de la Fonction Publique et ce dans la limite du délai global d'inscription sur la liste d'aptitude,

Arrête :

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade de médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale, est établie, au 15 octobre 2026, comme suit :

(cf. Annexe jointe qui comporte 2 pages numérotées de 3 à 4)



Article 2 :

Les candidat.e.s qui n'ont pas été nommé.e.s stagiaires au terme de la deuxième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une troisième année. Les candidat.e.s qui n'ont pas été nommé.e.s stagiaires au terme de la troisième année peuvent demander leur réinscription sur la liste pour une quatrième année. Il appartient à la personne déclarée apte de demander sa réinscription au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. Ces demandes de réinscription doivent être formulées, par écrit, dans un délai d'un mois avant la fin de l'année d'inscription en cours sur la liste d'aptitude.

Le décompte de la période de quatre ans est suspendu, le cas échéant, durant l'accomplissement du service national ou en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, de longue durée ou d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Il est également suspendu pour les élu.e.s locaux.ales jusqu'au terme de leur mandat et lorsqu'un.e lauréat.e est recruté.e en qualité d'agent.e contractuel.le pour pourvoir un emploi permanent sur le fondement de l'article L 332-13 du Code général de la Fonction Publique alors qu'il.elle est inscrit.e sur une liste d'aptitude d'accès à un cadre d'emplois dont les missions correspondent à l'emploi qu'il.elle occupe. Le décompte de cette période de quatre ans est également suspendu pour la personne qui a conclu un engagement de service civique prévu à l'article L 120-1 du code du service national, à la demande de cette personne, jusqu'à la fin de cet engagement.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, transmis pour publicité aux Président.e.s des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, et transmis à la représentante ou au représentant de l'Etat.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 OCT. 2026

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique le : 15 OCT. 2026

**ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDAT.E.S INSCRIT.E.S SUR LA
D'ACCES AU GRADE DE MEDECIN ET PHARMACIEN DE SAPEURS-POMP**

CLASSE NORMALE

1) Domaine Pharmacien :

Civilité	Nom	Nom Patronymique	Prénom
Madame	BAISSIERES	RIPOLLES	Emilie
Madame	BOUCHON	BOUCHON	Pascale
Madame	BUCLEZ	BUCLEZ	Amandine
Madame	CAZALS	PELLEGRIN	Emilie
Madame	CHEMOUNI	GIRET	Sabine
Madame	COUSOT	VAN HOECKE	Stéphanie
Monsieur	DEPOIX	NAVEAU	Renaud
Madame	DESLACHE	DESLACHE	Yannick
Monsieur	EL BILOUZI	EL BILOUZI	Ilias
Madame	FOUCAULT	DUPUIS	Cécile
Monsieur	MONKAM NITCHEU	MONKAM NITCHEU	Guy
Madame	NOVE	NOVE	Emilie
Madame	POINTU	CHAVET	Anne-Claude
Madame	POQUEREAU	GOURDEL	Sarah
Madame	SAUGEOT	SAUGEOT	Nathalie

2) Domaine Médecin :

Civilité	Nom	Nom Patronymique	Prénom
Madame	ATTAL	ATTAL	Eve
Monsieur	CORETTE	CORETTE	Julien
Madame	COUREAU	COUREAU	Lise
Monsieur	DEJOANNIS	DEJOANNIS	Sebastien
Monsieur	HULARD	HULARD	Gilles
Madame	HYPOLITE	HYPOLITE	Lucie-Marie
Madame	KLAMECKI	KLAMECKI	Leslie
Monsieur	LABARBE	LABARBE	Valentin
Monsieur	PAW	PAW	Cédric
Madame	PEBRE	BEAUFILS	Morgane
Monsieur	POUSSARD	POUSSARD	Jérôme
Madame	PRADEL	THIERRY	Anne-Lise
Madame	SAMSEL	SAMSEL	Alice